



PROTOKOL SANTÉ ET SÉCURITÉ COVID-19 2020-2021

Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année.

Dans le but de réduire le risque d'exposition à la COVID-19 et afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant la pandémie, voici les mesures de renforcement qui sont appliquées au sein de nos écoles

Mesures clés à prendre en considération en tout temps

Empêcher le surpeuplement et le rassemblement ; accordez une attention particulière au début et à la fin de la journée et échelonnez les heures de récréation, de repas et de transfert pour les étudiants et le personnel chaque fois que possible.

Éviter autant que possible les contacts rapprochés face à face.

Assigner le personnel à un groupe d'apprentissage spécifique dans la mesure du possible.

Veiller à ce que l'utilisation de masques ne réduise ni ne remplace la pratique de la distance physique entre les groupes d'apprentissage et d'autres mesures de prévention, tant pour les étudiants que pour le personnel.

S'assurer que des mesures de prévention sont en place dans les zones réservées au personnel, y compris les salles de pause et de réunion.

Une activité physique de haute intensité devrait avoir lieu à l'extérieur dans la mesure du possible.

Le personnel doit pratiquer la distanciation physique autant que possible tout en fournissant des services.

Les actions à suivre en cas de panne de ventilation :

- Aviser le département de maintenance immédiatement.
- Aérer les salles de classe en ouvrant les fenêtres avant l'entrée des élèves en classe, récréations et pendant les cours selon les conditions météorologiques.

- **Hygiène des mains (rappel)**

Un lavage rigoureux des mains avec du savon ordinaire et de l'eau est le moyen le plus



efficace de réduire la propagation de la maladie (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour COVID-19). Suivez ces directives pour garantir une hygiène des mains efficace dans les écoles :

- Pratiquez une hygiène des mains diligente en vous lavant les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (la température ne change pas l'efficacité du lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau).
- Utilisez des sites de lavage des mains portables et / ou des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool, là où les éviers ne sont pas disponibles.
- Le lavage des mains devrait être encouragé à l'entrée à l'école et avant / après les pauses et les repas, en utilisant les toilettes et en utilisant l'équipement de gymnastique / aire de jeux.
- Rappelez au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées.
- Assurez-vous que les fournitures de lavage des mains sont toujours bien approvisionnées, y compris du savon, des serviettes en papier et, le cas échéant, un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 60% d'alcool.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou savon ordinaire s'ils figurent sur la liste autorisée par Santé Canada ou s'ils souffrent d'un problème de santé nécessitant des savons spécialisés.
- (Consultez la liste des désinfectants pour les mains autorisées par Santé Canada pour les produits qui répondent aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada.) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html>
- Si les mains sont visiblement sales, le désinfectant pour les mains à base d'alcool peut ne pas être efficace pour éliminer les microbes. Le savon et l'eau sont préférés lorsque les mains sont visiblement sales.

[INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COVID-19](#)

En raison de la situation actuelle de pandémie, de nombreuses mesures ont été prises par les divers paliers gouvernementaux afin de limiter la propagation de la COVID19 et



d'assurer la santé et sécurité de tous. Les informations contenues dans le présent document proviennent de Worksafe BC, du ministère de l'éducation et du BC Center for Disease Control.

BCCDC

<http://covid-19.bccdc.ca/>

Worksafe BC

[http://www.bccdc.ca/Health-Info-](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf)

[Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf)

<https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates>

Ministry of Education

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/covid-19-return-to-school>

Signes et symptômes

Le personnel ainsi que les élèves devront faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes. Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engagent donc à faire une vérification journalière des symptômes liés au coronavirus.

Vérifiez quotidiennement la présence des symptômes suivants :

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale). Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées.

Mode de transmission

Habituellement, les coronavirus infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus

souvent par :

- Contact étroit avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue ;
- Contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux.

Recommandations d'isolement

Les gens avec ou sans symptômes qui 1) ont voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours, 2) sont en contact avec une personne qui a été diagnostiquée et avec qui ils ont été exposés, doivent se mettre en isolement et surveiller leurs symptômes pendant 14 jours. Les gens qui ont été diagnostiqués avec COVID19 doivent s'isoler pendant un minimum de 10 jours ou jusqu'à disparition des symptômes.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation>

POINTS CLÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA COVID19:

1. Les écoles sont des milieux importants pour le développement des enfants

La transition de l'enseignement en salle de classe vers l'enseignement en ligne a permis de mettre en relief l'importance des milieux scolaires autant pour les parents qui ont besoin du système scolaire pour travailler et supporter les apprentissages de leurs enfants que pour les élèves afin de poursuivre leurs apprentissages académiques et leur développement socio-émotionnel. L'impact de ce transfert vers un mode d'enseignement à distance et hybride a, selon les experts, contribué à accentuer les écarts et ce particulièrement pour les plus vulnérables.

2. Les enfants présentent un risque faible de transmission

Les autorités de santé publique nous indiquent que les enfants âgés de 0 à 19 ans ont un taux d'infection très faible. En C.-B., moins de 1% des enfants ayant été testés pour la covid 19 auraient testé positif. La plupart des enfants ne sont pas considérés à haut risque d'infection à la covid 19 et lorsqu'infectés, ne présentent, en général, que de faibles symptômes et une maladie légère (i.e. fièvre faible, toux sèche, problèmes gastro-intestinaux). Il n'existe pas d'évidence concluante sur le fait que les enfants asymptomatiques posent un risque pour les autres enfants et pour les adultes. Les évidences indiquent plutôt que la transmission de cas impliquant des enfants est principalement limitée aux adultes vivant dans la même maison. Ainsi, les autorités considèrent que les enfants ne sont pas un vecteur efficace de transmission dans les écoles et établissements de garde. *Il est à noter que les enfants présentant un système*

immunitaire affaibli pourront toujours recevoir l'enseignement en salle de classe. Les parents de ces élèves sont invités à consulter leur professionnel de la santé afin de déterminer le niveau de risque que l'état de santé de leur enfant présente. Une communication spéciale sera faite pour ces cas particuliers.

3. Transmission de covid 19 dans les écoles et environnement sécuritaire (contrôlé)

Les écoles sont des milieux considérés comme étant des environnements sécuritaires par les autorités de santé publiques principalement pour deux raisons. D'abord, parce que la majorité des écoles sont composées de jeunes en santé, vu comme des vecteurs de transmission inefficaces et ensuite par ce que la population scolaire est constante et stable dans le temps (i.e. Les personnes la composant sont les mêmes à travers le temps) et qu'il y est possible d'établir des groupes permanents à contacts limités facilement identifiables contrairement aux autres lieux publics où les visiteurs sont en constant changement.

4. Des écoles propres

Les écoles doivent faire l'objet d'un nettoyage accru, ce qui se définit par une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon), quotidienne, et une augmentation de la fréquence de la désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, tables, pupitres, chaises, appareils électroniques, claviers et jouets) au moins deux fois par jour à l'aide de produits commerciaux disponibles. D'autres mesures sont implantées au quotidien telles que limiter l'utilisation des items difficilement nettoyables (ex. articles en tissus) et vider les poubelles au quotidien. Pour une description détaillée complète, voir la section sur le nettoyage.

5. Vérification de santé journalière

La vérification de santé journalière est un outil permettant de réduire la probabilité qu'une personne atteinte du COVID-19 vienne à l'école lorsqu'elle est contagieuse.

Les parents et les tuteurs devraient évaluer quotidiennement leurs enfants pour la maladie avant de les envoyer à l'école. Les écoles ne sont pas tenues de vérifier que la vérification de santé des élèves a eu lieu chaque jour ou d'exiger que les parents / tuteurs soumettent un formulaire de vérification de santé quotidien.

Le personnel et les autres adultes doivent effectuer une vérification de santé quotidien actif, conformément à l'ordonnance de WSBC, avant d'entrer à l'école.

Les élèves et le personnel ou d'autres adultes doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, car c'est l'un des moyens les plus importants de réduire l'introduction et la propagation du COVID-19 dans les écoles. Les ressources suivantes fournissent des conseils sur les symptômes spécifiques de la maladie :

- Les parents / tuteurs et les élèves peuvent utiliser l'application K-12 Health Check
(<https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck?execution=e1s1>);
- Le personnel et les autres adultes peuvent se référer au « Quand se faire tester pour COVID-19 » de BCCDC.
- Les adultes le personnel, les élèves et les parents / tuteurs peuvent également utiliser l'outil d'auto-évaluation en ligne de la BCCDC, appeler le 8-1-1 ou leur fournisseur de soins de santé.

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'il a ressentis (comme indiqué dans l'application K-12 Health Check et la ressource BCCDC « Quand se faire tester pour COVID-19 ») et si un COVID-19 test est recommandé. Voir l'annexe B - Symptômes du COVID-19, tests et retour à l'école pour plus d'informations.

Les adultes les élèves et le personnel qui présentent des symptômes compatibles avec un problème de santé précédemment diagnostiqué (par exemple, les allergies saisonnières) peuvent continuer à fréquenter l'école lorsqu'ils ressentent ces symptômes comme étant normaux. Ils ne nécessitent pas de réévaluation par un fournisseur de soins de santé et ne devraient pas être tenus de fournir une note du fournisseur de soins de santé. S'ils présentent des symptômes nouveaux ou inexplicables, ils doivent demander une évaluation par un professionnel de la santé.

Les adultes Les élèves ou le personnel peuvent continuer à fréquenter l'école si un membre de leur ménage développe de nouveaux symptômes de maladie, à condition que l'élève / le personnel ne présente aucun symptôme. Si le membre du ménage est testé positif au COVID-19, la santé publique informera l'élève / le personnel asymptomatique de l'auto-isolément et du moment où il pourra retourner à l'école. La plupart des maladies vécues en Colombie-Britannique n'est pas COVID-19, même si les symptômes sont similaires.

***Si un élève commence à présenter des symptômes pendant la journée scolaire, le protocole d'isolement d'élève malade doit être suivi. Si un membre du personnel développe des symptômes pendant la journée scolaire, il doit en aviser son superviseur et quitter les lieux immédiatement.*

6. Regroupements de masse et groupes d'apprentissage

La recommandation des autorités de santé publique limitant les regroupements de 50 personnes ou plus ne s'applique pas aux écoles, mais plutôt aux regroupements ponctuels de personnes pour lesquels il est difficile d'implanter les mesures sécuritaires nécessaires à la prévention de la propagation du virus. Ainsi, il peut y avoir plus de 50 personnes en même temps dans une école s'ils ne sont pas tous dans la même section.

Dans les milieux scolaires, les autorités de santé publique proposent plutôt l'utilisation de groupes d'apprentissage. Cette mesure est considérée comme une mesure efficace permettant à la fois d'offrir le soutien nécessaire aux apprentissages et au bien-être des élèves et de maintenir un niveau de contacts proches limité et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté.

Les élèves et le personnel seront regroupés en premier lieu par groupe classe et aussi par groupe d'apprentissage avec un maximum de 60 personnes. L'école Collines-d'or compte deux groupes d'apprentissages : un pour les niveaux primaire (M à 3e) et un pour les niveaux intermédiaires(4e à 7e).

7. Traçage des cas

Le traçage des cas sera pris en charge par les autorités de santé publique. Certains d'entre vous pourraient être exposés lors de sorties en public. Il est important d'informer votre direction d'école ou superviseur au bureau central si vous pensez avoir été exposé. Le lien du BCCDC suivant vous permettra de voir les expositions publiques potentielles par région.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

MESURES SÉCURITAIRES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL

Tout le personnel est tenu de compléter une formation quant aux mesures sécuritaires de travail à respecter avant de réintégrer l'école avec les élèves. Tout le personnel doit lire et comprendre les documentations transmises par l'employeur incluant les mises à jour.

Résumé des précautions générales standardisées et affiches de rappels

- Respecter les règles de distanciation physique **entre adultes** et entre groupes d'apprentissage ;
- Respecter les consignes pour les personnes entrant dans l'école (ex. exempt de symptômes, système de contrôle du flux) ;

- Respecter les consignes pour les personnes sur place (ex. éviter les regroupements, groupes d'apprentissage, récréation, circulation, lavage des mains, non-utilisation de la vaisselle, micro-ondes, du réfrigérateur, de la coutellerie commune, etc.) ;
- Respecter les consignes de gestion sécuritaire du site (ex. nombre maximum d'occupants pour les aires communes comme le salon du personnel, les salles de bain, le bureau du photocopieur) ;
- Assister à la formation des mesures de santé et sécurité, lire et comprendre le matériel éducatif procuré et réussir le quiz pour tester vos connaissances à la fin de la formation ;
- Respecter les règles de lavage des mains, d'hygiène respiratoire et l'interdiction de toucher votre visage ;
- Respecter **l'engagement de rester à la maison lorsque malade** et de **vérifier ses symptômes au quotidien** ;
- Respecter les mesures de gestion du développement des symptômes lorsque présent en milieu scolaire pour le personnel et les élèves ;
- Assurer une aération suffisante dans tous les lieux occupés (i.e. favoriser une aération naturelle et des échanges d'air maximal, cheminée statique) ;
<https://www.worksafebc.com/en/resources/about-us/covid-19/general-ventilation-and-air-circulation-covid-19-faq?lang=en>
- Limiter les déplacements dans l'école en favorisant la venue des spécialistes dans la salle de classe plutôt que de déplacer les élèves de classe en classe (les spécialistes qui ne font pas partie des groupes d'apprentissage devront respecter la distanciation physique) ;
- Assurer le respect des protocoles de matériel extérieur apporté par les élèves (sac à dos, manteau, etc.) ;
- Favoriser le plus possible les activités extérieures.

Note du ministère de l'Éducation: *There is no evidence that the COVID-19 virus is transmitted via textbooks, paper or other paper-based products. As such, there is no need to limit the distribution of books or paper based educational resources to students because of COVID-19.*

Note de worksafe BC: *There is no need to limit the distribution or sharing of books or paper based educational resources to students. **Laminated paper-based products should be cleaned and disinfected daily if they are touched by multiple people.***

Informations supplémentaires:

1. Vérification des symptômes

- Tous les membres du personnel doivent remplir le formulaire d'engagement de vérification des symptômes de manière quotidienne **avant** l'arrivée à l'école (**Chaque employé.e devra conserver les**

courriels de confirmation pendant une période de temps indéterminée pour le moment.);

- Tous les membres du personnel s'engagent à demeurer chez eux lors de présence de symptômes et de contacter le 811 afin de confirmer l'autorisation d'un retour dans l'école et prendre le matricule de la personne avec qui ils ont communiqué.

2. Entrée et sortie du site :

- Ne pas entrer dans l'école si vous présentez des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoires (voir liste plus complète dans le document du BCDCD) http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BC_GOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION ;
- Respecter les règles de distanciation de 2 mètres entre les groupes d'apprentissage lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice. **Ne pas entrer et sortir de l'école en groupe ;**
- Utiliser la porte désignée pour entrer et sortir de l'école ;
- Respecter le système de contrôle du flux des personnes et groupes d'apprentissage entrant établi par votre direction et permettant de respecter les règles de distanciation physique ;
- **Laver vos mains dès que vous entrez ;**
- Placer vos effets personnels (sac à dos, appareils électroniques, etc.) dans un sac à votre place pour la journée.

3. Routine de nettoyage des membres du personnel :

Vous devez :

- **Laver vos mains :**
 - Dès votre arrivée à l'école ;
 - Après être allé aux toilettes ;
 - Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde si applicable, etc.) ;
 - Avant de toucher à la nourriture/aider les élèves avec leurs repas ;
 - Avant et après avoir offert les premiers soins ;
 - Après tout contact avec des fluides corporels (c.-à-d. mucus, salive, vomi, sang) ;
 - Après avoir nettoyé de surfaces souillées ;
 - Avant de mettre et après avoir enlevé des gants ;
 - Avant de mettre et après avoir enlevé un masque ;
 - Après avoir manipulé des poubelles ;

- Lorsque vous quittez l'école.
- **En tout temps, éviter de toucher votre visage ;**
- Si rencontre entre collègues ou avec des parents dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, désinfecter toutes les surfaces, poignées, équipements ou ameublements utilisés, après votre rencontre ;
- Si partage d'une station de travail/salle de classe avec un(e) collègue, désinfecter les surfaces de travail après utilisation ;
- Si besoin d'utiliser le photocopieur, se laver les mains avant et après l'avoir utilisé ;
- Désinfecter toutes les fournitures de bureau partagées avant et après avoir terminé leur utilisation (incluant les agrafeuses, perceuses, trancheuses, etc.) ;
- Ne pas partager de breuvage ou de nourriture ;
- Manger dans votre salle de classe ou en respectant les maximums d'occupation du salon de personnel.

***L'eau et le savon demeurent la méthode préférable de lavage des mains. Chaque classe est munie d'une station de nettoyage.

4. Distanciation physique intra et extra groupes d'apprentissage :

La distance physique fait référence à une série de mesures visant à réduire les contacts étroits avec les autres.

À l'intérieur et à l'extérieur des groupes d'apprentissage, la distanciation physique doit inclure de :

- Éviter les contacts physiques ;
- Minimiser les interactions étroites et prolongées en face à face et de s'épanouir autant que possible dans l'espace disponible ;
- N'avoir aucun encombrement ;
- Veiller à ce qu'il y ait 2 mètres d'espace disponible entre les personnes de différents groupes d'apprentissage ;

Les jeunes enfants peuvent ne pas être capables de réduire systématiquement les contacts physiques.

Pour les situations où les membres de différents groupes d'apprentissage interagissent:

Si des personnes restent dans le même espace pendant une période prolongée (> 15 minutes), l'espace doit être suffisamment grand et / ou doit avoir des limites sur

le nombre de personnes pour que 2 mètres d'espace soient disponibles entre les personnes différents groupes d'apprentissage.

Si les gens sont dans le même espace à des fins de transfert (par exemple, pour changer de cours) et que d'autres mesures sont en place (par exemple, des marques sur le sol, des temps de transition décalés), il devrait y avoir suffisamment d'espace pour assurer aucun contact physique mais 2 mètres la distanciation physique n'est pas requise.

Instruction de groupe multi-apprentissage :

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être dans le même espace d'apprentissage en même temps si la distance physique peut être maintenue (conformément aux exigences décrites ci-dessus), et il y a suffisamment d'espace disponible pour éviter le surpeuplement de ceux du même groupe d'apprentissage.

Les masques ne remplacent pas la distance physique entre les élèves de différents groupes d'apprentissage dans le même espace d'apprentissage.

Services de groupe multi-apprentissage :

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être tenus d'être ensemble pour recevoir des soutiens, des programmes ou des services sociaux bénéfiques (p. Dans le cadre de ces soutiens ou services, on s'attend à ce que les groupes d'apprentissage soient maintenus et que la distance physique soit pratiquée entre les groupes d'apprentissage, dans la mesure du possible pour le faire tout en continuant à assurer le soutien, le programme ou le service.

Le personnel et les autres adultes devraient chercher à réduire le nombre d'interactions rapprochées en face à face les uns avec les autres en tout temps, même s'ils portent un masque non médical. Cela comprend les pauses et les réunions.

5. Utilisation des salles de bain :

- Lorsque de l'utilisation de la salle de bain, s'assurer de respecter la règle de distanciation physique et de respecter le plan d'utilisation mis en place par votre direction, le cas échéant ;
- Laver vos mains après être allé aux toilettes et avant de quitter la salle de bain ;
- Suivre les recommandations de lavage des mains (voir annexe).

6. Maladie/Symptômes :

- En cas de maladie, rester à la maison ;
- Si développement de symptômes pendant que vous êtes au travail, notifier le superviseur et quitter les lieux immédiatement ;
- Vérifiez vos symptômes sur le site web d'auto-évaluation : <https://bc.thrive.health/covid19> ;
- Contactez le 811 afin de valider votre retour ou non dans l'école et prendre le matricule de l'infirmier qui vous parle.

7. Gérer un élève développant des symptômes

Si un élève commence à présenter des symptômes de ce qui pourrait être la grippe de type influenza ou d'infection à la COVID-19, il est recommandé de :

- Séparer rapidement l'élève présentant les symptômes en le plaçant dans un endroit isolé (*À l'école Collines-d'or, ce local se trouve à l'arrière de la bibliothèque*), sécuritaire et qui permettra au personnel désigné d'en assurer la supervision jusqu'à ce que les parents viennent le chercher ;
- Mettre un masque et des gants (voir méthode sécuritaire pour la mise de masque et gants ;

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>)

- Si l'élève est capable de mettre un masque, lui indiquer comment mettre le masque ;
- Contacter les parents/tuteurs de l'enfant qui présente des symptômes en leur indiquant de venir le chercher immédiatement ;
- Rappeler à l'élève de pratiquer la bonne étiquette respiratoire, le lavage des mains fréquent et de demeurer à une distance sécuritaire (2m) dans la mesure du possible ;
- Nettoyer et désinfecter toutes salles ayant reçu un élève symptomatique selon les recommandations de la santé publique avant que d'autres élèves ou membres du personnel ne puisse y entrer.

Tout élève développant des symptômes d'infection à la COVID-19 pendant les heures de soutien doit être récupéré par ses parents. Le personnel présentant des symptômes devrait rentrer à la maison immédiatement

*****Si un cas de Covid 19 est diagnostiqué, la santé publique prendra en charge la gestion de l'école et avisera le CSF des mesures à mettre en place.**

8. Accès limité aux bâtiments école

Les parents / tuteurs et les autres visiteurs doivent maintenir une distance physique et éviter la foule lorsqu'ils se trouvent sur le terrain de l'école, y compris à l'extérieur.

Les écoles doivent s'assurer que les visiteurs connaissent les protocoles et les exigences en matière de santé et de sécurité avant d'entrer dans l'école (par exemple, maintenir la distance physique, obligation de porter un masque non médical à l'intérieur de l'école).

Les écoles doivent s'assurer que tous les visiteurs confirment qu'ils ne sont pas malades et ne sont pas tenus de s'isoler avant d'entrer.

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école. **SVP veuillez consulter la lettre en fin de document pour les accommodations en ce qui concerne le port du masque.**

Le CSF n'autorise pas l'accès aux parents, tuteurs et bénévoles dans les établissements pour le moment.

9. Activités extracurriculaires et sports

Les activités extracurriculaires incluant les sports pourront s'offrir si la distanciation physique peut être assurée entre membres de différents groupes d'apprentissage et que l'évitement des contacts physiques est pratiqué par les membres d'un même groupe. Les activités extracurriculaires entre écoles ne pourront pas avoir lieu à ce stade.

Le CSF n'autorise pas les sorties scolaires pour le moment.

10. Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI)

Important : Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Tous les élèves de niveau secondaire et ceux du niveau intermédiaire faisant partie de la structure de l'école secondaire (7-12^e année), ainsi que **le personnel de la maternelle à la 12^e année**, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.



Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :

- Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ;
- Lorsqu'une barrière est en place ;
- Pour manger ou boire ;
- À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée

En ce qui concerne **les élèves du niveau primaire et niveau intermédiaire** faisant partie de la structure de l'école primaire, le port d'un masque à l'intérieur reste un choix personnel/familial.

Les élèves et le personnel qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever.

Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.

SVP veuillez consulter la lettre en fin de document pour les accommodations en ce qui concerne le port du masque.

11. Personnel du bureau central visitant les écoles ou qui passe d'un site à un autre

Le personnel se déplaçant d'une école à l'autre devra respecter les procédures spécifiques à chaque site visité. Lors d'interactions avec les élèves et membres du personnel, ils devront maintenir la distanciation physique de 2 mètres. Si cette distanciation physique est impossible à maintenir, des alternatives devront être proposées telle qu'une réorganisation de la salle, l'utilisation d'une barrière physique de plexiglass transparent ou en dernier recours, le port du masque.

Si le personnel doit voyager en groupe, il faut considérer l'utilisation de véhicules séparés. Les véhicules plus grands pourront potentiellement être utilisés s'ils peuvent assurer le maintien de la distanciation physique entre les passagers.

Aucune visite du personnel du bureau central est permise pour le moment.

-AUTRES MESURES SÉCURITAIRES ET POLITIQUES À RESPECTER PAR LE PERSONNEL

1. Signalisation

- Apposer des affiches de rappel de lavage correct des mains ;
- Apposer des affiches de bonne hygiène respiratoire ;
- Apposer des affiches rappelant le respect de la distanciation physique ;
- Apposer des affiches indiquant le nombre maximum de personnes pouvant occuper les pièces communes.

2. Règles d'accès aux bâtiments:

- Le droit d'accès à l'école est la responsabilité de la direction ;
- Aucun accès du public ou de sous contractant ne sera permis sans l'autorisation de la direction. Les sous contractants et membres du public qui se verront accorder le droit d'entrée devront avoir reçu et lu les mesures à respecter quant au lavage des mains, à la vérification des symptômes, à la distanciation physique, etc ;
- Aucun représentant ou vendeur ne sera admis dans l'école pour la durée des mesures extraordinaires de santé publique ;
- Tout le personnel entrant dans les écoles doit avoir reçu la formation en matière de mesures sécuritaires de travail.

3. Respect de la distanciation physique dans les divers lieux de l'école

- a. Établir un système de distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves et du personnel (ex. arrivée par autobus, arrivée dans la cour de récréation, entrée dans l'école) ;
- b. Épurer la salle de classe, réarranger les bureaux, maximiser l'espace pour la circulation des élèves et de l'enseignant(e) ;
- c. Poser des signes de rappel de distanciation physique dans la cour de récréation afin de maximiser le respect des règles de distanciation et de limitation des contacts ;
- d. Apposer des signes de limite de capacité dans les espaces de repos et de repas, les salles de rencontre et les toilettes
(<https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>)
et respecter ces limites ;
- e. En tout temps, le personnel hors groupes d'apprentissage devrait essayer de maintenir une distanciation de 2 mètres avec les autres. Cependant, lorsque ce respect est impossible et qu'un soin personnalisé (ex. premiers soins) doit être prodigué à l'élève, le personnel devra porter un masque et des gants jetables. Ceux-ci devront être disposés immédiatement dans la poubelle après leur utilisation. Les masques

jetables ne doivent pas être portés pour une période prolongée, ils devraient être portés seulement pour des périodes brèves là où la distanciation physique n'est pas possible

(<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>) ;

- f. S'assurer de décaler les pauses des membres du personnel inter groupes d'apprentissage et des récréations des différentes groupes d'apprentissage afin de limiter le nombre d'interactions proches entre personnes ;
- g. Les autobus utilisés pour le transport des élèves devront être nettoyés et désinfectés en respectant les recommandations établies par le guide de nettoyage pour les lieux publics du BCCDC. Les mesures additionnelles suivantes devront être mises en place :
 - Encourager les parents à utiliser leur voiture personnelle pour transporter leur enfant ou les transports actifs lorsque possible (ex. Vélo, marche à pied) ;
 - Considérer l'installation d'un plexiglass comme barrière entre le conducteur et les élèves ;
 - Lorsque possible, placer les élèves un par banc près de la fenêtre ;
 - Assigner des places aux élèves de manière à ce que les membres d'une même famille et d'une même groupes d'apprentissage soient ensemble ;
 - Maximiser la ventilation naturelle des autobus en ouvrant des fenêtres en fonction de la clémence météorologique ;
 - Donner accès à de l'hydrogel alcoolisé et à une poubelle aux conducteurs.

4. Nettoyage accru

Les directives de fréquence suivantes doivent être respectées lors du nettoyage et de la désinfection:

Le nettoyage général et désinfection des locaux au moins une fois par période de 24 heures. Cela inclut les éléments qu'un seul élève utilise, comme un bureau individuel.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois en 24 heures, dont au moins une fois pendant les heures normales de classe. (Voir la section Surfaces fréquemment touchées ci- dessous pour des exemples de surfaces fréquemment touchées.)

Aucune procédure de nettoyage et de désinfection supplémentaire n'est requise

lorsque différents groupes d'apprentissage utilisent le même espace ou le même équipement, ou lorsque la composition d'un groupe d'apprentissage change à la fin d'un trimestre scolaire, au-delà des procédures de nettoyage et de désinfection qui sont normalement mises en œuvre et les lignes directrices énoncées.

Les surfaces fréquemment touchées comprennent:

- Articles utilisés par plusieurs étudiants et membres du personnel, y compris les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les balustrades, les fontaines à eau, les poignées de robinets, les poignées de toilettes, les tables, les bureaux, les chaises, les objets de manipulation et les jouets
- Certains articles fréquemment touchés comme les jouets ou les objets de manipulation peuvent ne pas pouvoir être nettoyés souvent (par exemple les tissus) ou pas du tout (par exemple le sable, la mousse, la pâte à modeler, etc.). Ces articles peuvent continuer à être utilisés, si l'hygiène des mains est pratiquée avant et après utilisation.

Il n'y a aucune preuve que le virus COVID-19 soit transmis via des manuels, du papier ou d'autres produits à base de papier. Les produits à base de papier laminé ou glacé (par exemple les livres ou magazines pour enfants) et les articles avec des couvertures en plastique (par exemple les DVD) peuvent être contaminés s'ils sont manipulés par une personne atteinte du COVID-19; cependant, le risque est faible. Il n'est pas nécessaire que ces articles soient nettoyés et désinfectés ou mis en quarantaine pendant une période de temps quelconque, ou que l'hygiène des mains soit pratiquée avant ou après utilisation.

Tous les produits désinfectants, produits de nettoyage, hydrogel nettoyant alcoolisé doivent être rangés de manière appropriée et en respectant les règles en matière de produits dangereux. Les fiches signalétiques sont disponibles à tout le personnel sur l'intranet dans la section ressources humaines, produits dangereux MSDSfetch (SIMDUT) : <https://intranet.csf.bc.ca/ressources-humaines/ressources-humaines-securite-au-travail/produits-dangereux/produits-dangereux/> et tous les produits doivent être correctement identifiés. http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting_PublicSettings.pdf

Quoi faire en cas d'exposition accidentelle à un produit nettoyant ou désinfectant?

Si vous ou quelqu'un dans votre entourage est exposé à un désinfectant, appliquez les mesures de premiers soins suivantes et appelez votre centre antipoison locale 1.800-567-891.

- Si inhalation : Se rendre dans un endroit bien aéré et respirer de l'air frais ;

- Exposition des yeux : rincer les yeux à l'eau courante pour 5-10 minutes ;
- Exposition de la peau: rincer la peau à l'eau courante pour 5 minutes ;
- Ingestion: Boire de une ½ à 1 tasse d'eau.

5. Détails relatifs à la nourriture, au déroulement des repas et des collations

- L'utilisation des micro-ondes et machines à café devrait être minimisée et faire l'objet d'une désinfection entre chaque utilisation ;
- Ne pas partager de nourriture ou de breuvages ;
- Laver toujours vos mains avant de manipuler de la nourriture ;
- Manger votre dîner dans votre salle de classe ou dans le salon du personnel en vous assurant de respecter le maximum d'occupation.
- Les écoles peuvent continuer à fournir des services de restauration, y compris à vendre, ainsi que certains programmes de repas;
- Les écoles peuvent continuer à accepter des dons de nourriture pour soutenir l'apprentissage et la prestation de programmes de repas, de clubs de petit-déjeuner et d'autres initiatives d'accès à la nourriture;
- Les écoles ne devraient pas permettre que des produits alimentaires faits maison soient mis à la disposition d'autres élèves à ce moment (p. Ex. Friandises d'anniversaire, articles de vente de pâtisseries);

6. Cours de musique

Les équipements ou objets partagés (par ex. instruments de musique) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

Les élèves utilisant de l'équipement ou des instruments à jouer doivent être espacés d'au moins deux mètres.

Des masques doivent être portés lorsque les élèves chantent à l'intérieur pour les élèves du niveau intermédiaire et secondaire.

7. Bibliothèque

Les produits à base de papier laminé ou brillant et les articles avec des couvercles en plastique sont des articles à faible risque. Le processus régulier de navigation et de circulation des livres peut se dérouler normalement. Il n'est pas nécessaire de nettoyer, de désinfecter ou de mettre en quarantaine les livres.

8. Éducation physique/ Activités à l'extérieur

Les activités physiques de haute intensité doivent être organisées à l'extérieur autant que possible.

Les équipements ou articles partagés (par ex. appareils de musculation, tapis de course) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

- Les enseignants devraient planifier des activités physiques qui :
 - N'impliquent pas de contact physique prolongé (c'est-à-dire un contact physique au-delà d'un bref instant) ou de surpeuplement. Par exemple, la lutte, la danse en couple) doivent être évitées;
Par exemple : les activités telles que le tag et le football tactile sont à faible risque, alors que les activités comme la lutte ou la danse en couple doivent être évitées. Les enseignants sont encouragés à adapter les activités dans la mesure du possible pour réduire les contacts physiques ;
 - Maintiennent la distance physique (2 m) en dehors des groupes d'apprentissage ;
 - Les membres du personnel de la maternelle à la 12e année sont tenus de porter des masques pendant les cours du programme PHE / extérieur lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière.

9. Établir un protocole clair sur le matériel à apporter à l'école

- Chaque élève devrait avoir une trousse de fourniture scolaire qui ne sera pas partagée avec les autres élèves (ex. crayons, cahiers, matériel de manipulation de mathématiques, etc.) ;
- Les élèves peuvent utiliser leur casier. Il est préférable qu'ils ne partagent pas ce casier. Si le partage est incontournable, il faut s'assurer que les élèves qui partagent ce dernier soient dans la même groupes d'apprentissage.

10. Communication des incidents d'isolement ou de retour à la maison du personnel

Communiquer tout incident d'isolement d'un élève ou d'un membre du personnel à votre DGA et/ou à Karine Boily du département de santé et sécurité. Les informations



relatives au retour à la maison du personnel ne devraient pas être communiquées à moins d'indications contraires des autorités de santé publique.

MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉLÈVES

1. Respect du système d'arrivée et de départ/contrôle du flot des élèves

- Arrivée des enfants entre 8 h 30 et 8 h 45. À leur arrivée, les élèves se rendront à la zone désignée dans la cour de récréation établie par l'équipe de l'école – Zone de jeu établie par groupes d'apprentissage. (M à la 3e année : Terrain de soccer) (4e à la 7e année) : Terrain de basketball et champ près de la portative.
- Aux sons de la cloche, les élèves doivent prendre leur rang à l'endroit habituel mais avec une distance sociale indiquée par des points au sol.
- Départ sera à 14 h 48 et les élèves prendront leur rang en respectant la distanciation et l'ordre d'embarquement établi par le chauffeur d'autobus.
- Les élèves doivent entrer et sortir uniquement par la porte de leur classe. La circulation dans l'école et dans les corridors est limitée. Des décales sur le plancher indiquent la distanciation sociale à garder dans les corridors, les vestiaires, les salles de classes et les salles de bain.
- Les parents devront attendre à l'extérieur pour pouvoir récupérer leur enfant en fin de journée tout en respectant les règles de distanciation sociale et devront assurer celles-ci pour l'ensemble de leur famille. Nous encourageons donc les parents qui viennent chercher leur enfant de demeurer dans leur voiture.
- Le personnel de l'école n'assurera pas la surveillance de la cour d'école en fin de journée.

2. Les élèves devraient laver leurs mains :

- Avant d'entrer dans l'autobus ;
- Quand ils arrivent à l'école, dans l'école ;
- Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde, etc.) ;
- Avant de manger ou boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir touché des animaux ;
- Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé dans les mains ;
- Quand leurs mains sont visiblement sales ;

- Quand ils quittent l'école.

Note : Enseignez aux élèves la bonne hygiène respiratoire (toussez dans le coude, jeter les mouchoirs à la poubelle, etc.). Modélisez et rappelez le lavage des mains correct et fréquent aux élèves.

3. Distanciation physique pour services de garde :

- Mettre en place un système de gestion de la distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves. Les élèves d'un même groupe d'apprentissage n'ont pas besoin de respecter la distanciation physique et une coordination entre l'école et les services de garde est suggérée pour la répartition des élèves en groupes. L'enseignement sera organisé en respectant les pratiques de distanciation sociale. En ce sens les routines à l'école seront différentes de ce qu'elles étaient auparavant. Sachez que nous nous attendons à ce que les élèves soient en mesure de suivre ces mesures de sécurité de manière régulière et continue.

Groupe A	Groupe B
Classe Maternelle	Classe 4 ^{ème} -5 ^{ème}
Classe 1 ^{ère}	Classe 6 ^{ème} -7 ^{ème}
Classe 2 ^{ème} -3 ^{ème}	

Les idées suivantes devraient être considérées lors de la planification du quotidien :

- Éviter de donner des câlins, les poignées de mains ou la bise pour saluer les élèves ;
- Aider les élèves à apprendre la limitation des contacts physiques et la distanciation physique par l'entremise de jeux. Par exemple, pour les élèves plus jeunes, vous pouvez utiliser de la musique afin de demander aux élèves d'étendre leurs bras de chaque côté et tourner lentement sur eux-mêmes en ne touchant personne autour d'eux. Pour les plus vieux, vous pouvez utiliser des lectures leur expliquant ce que veut dire la distanciation physique et l'importance de l'autorégulation (ex. space camp) ;
- Favoriser les activités à l'extérieur en plus petits groupes d'élèves afin favoriser une meilleure ventilation (ex. collations, activités artistiques, etc.) ;
- Garder assez de jeux disponibles afin de favoriser les jeux en solitaire ;
- Augmenter la distance entre les élèves pendant les activités comme les repas en séparant les chaises ;
- Lorsque des élèves veulent utiliser le même endroit, en rediriger certains vers une autre station ;



- Considérer de décaler le moment des collations et dîner afin de réduire le nombre d'enfants dans les groupes et augmenter la distance entre chacun d'eux ;
- Rappeler la règle de garder les mains pour soi.

4. Gestion de la nourriture, du matériel et des fournitures scolaires

- Interdire le partage de nourriture et de breuvages ;
- Penser à des aliments et emballages que l'élève est capable d'ouvrir seul. Aucun ustensile ne sera prêté et aucun élève aura accès au micro-ondes ;
- Préparer une trousse individuelle afin de minimiser le partage de matériel scolaire ;
- Rappeler fréquemment les règles de non-partage de la nourriture et des breuvages ;
- Nettoyer et désinfectez les objets partagés régulièrement (ex. jouets) ;
- Favoriser les jeux qui sont facilement nettoyables ;
- Assurer la désinfection des jeux partagés en fin de journée ;
- Éviter l'utilisation de pâte à modeler, les toutous, les déguisements, afin d'éviter le partage de microbes entre élèves.

5. Premiers soins

- Afin d'éviter le partage des microbes, le personnel mettra un masque et des gants pour soigner ou examiner les élèves.



Ce document est une mise à jour de la vérification journalière du CSF suite à l'ajustement des recommandations du BCCDC le 11 septembre 2020. Les parents sont responsables de faire la vérification journalière avant d'envoyer leur enfant à l'école. **Ne pas retourner ce formulaire à l'école.** Ceci est un simple rappel pour vous faciliter la tâche à la maison.

Vérification journalière des symptômes			
Symptômes principaux	Ressentez-vous un de ces symptômes ?*	Oui	Non
	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre, frissons ; • Toux ou aggravement d'une toux chronique ; • Difficultés respiratoires ; • Perte de l'odorat ou du goût ; • Diarrhée ; • Nausées et vomissements ; 		
Voyage international	Est-ce que votre enfant est revenu d'un voyage hors du Canada dans les 14 derniers jours?		
Contact rapproché	Êtes-vous un contact rapproché confirmé d'une personne qui est un cas confirmé de COVID?		

*Nouveaux symptômes non liés à une condition chronique connue

Si vous répondez oui à l'une des questions incluses dans la section des principaux symptômes en **excluant la fièvre**, vous devriez rester à la maison pour 24 heures. Si les symptômes s'améliorent, vous pouvez retourner à l'école lorsque vous vous sentez assez bien pour le faire.

Si après 24 heures, les symptômes persistent ou s'aggravent, ou **dès que vous présentez de la fièvre**, consultez votre médecin ou téléphonez à la ligne 811. Dans ces conditions, vous ne devriez pas retourner à l'école avant que COVID ait été exclue ou que vos symptômes soient résolus.

Si le professionnel de la santé consulté recommande de faire un test COVID et que le test est positif :

- Vous devriez rester à la maison jusqu'à ce qu'un représentant de la santé publique vous autorise à terminer votre période d'isolement.

Si le professionnel de la santé consulté recommande de faire un test COVID et que le test est négatif :

- Vous pouvez retourner à l'école lorsque les symptômes se sont améliorés et que vous vous sentez assez bien pour retourner. Un nouveau test n'est pas nécessaire à moins que vous ressentiez de nouveaux symptômes.

Si le test de COVID est recommandé, mais que vous décidez de ne pas le faire ou vous ne consultez pas votre médecin ou la ligne 811 et que vos symptômes ne sont pas reliés à une condition chronique connue, vous devriez demeurer à la maison pour 10 jours après le début des symptômes. Si le test de COVID n'est pas recommandé lors de l'évaluation médicale, vous pouvez retourner à l'école lorsque les symptômes se sont améliorés et que vous vous sentez assez bien pour retourner. Le test pourrait ne pas être recommandé si l'évaluation établit que les symptômes sont dus à une autre cause que COVID.



**- PROCESSUS -
COVID-19
Exemptions au port du masque du personnel**

Ce document a pour objectif de vous guider lorsqu'un employé ne peut pas porter du masque pour des raisons de santé physique ou de santé mentale.

Les nouvelles directives du 4 février 2021 du Provincial COVID-19 Health & Safety Guidelines for K-12 Settings spécifie que tout le personnel de la maternelle à la 12e année doivent porter un masque non médical ou une visière faciale (dans ce cas un masque doit être porté en plus de la visière facile) en tout temps.

Exemptions possibles :

Cependant, l'employeur peut exempter les employés qui ont des défis de santé physique et de santé mentale face au port du masque.

La remise d'un billet médical à cet effet n'est pas requise, il est en même temps nécessaire de bien comprendre les défis que l'employé éprouve.

Par conséquent l'employeur et l'employé exempté s'assurent que les mesures de prévention soient respectées en tout le temps.

Suggestions en cas d'exemption du port du masque par un employé :

- Discuter avec votre DGA ;
- Réorganiser la salle de classe pour permettre l'accomplissement des tâches et la distance de 2 m ;
- Évaluer la station de travail et l'opportunité d'installer une barrière physique ;
- Utiliser une protection de Plexiglas lors de travail avec un élève ou autre ;
- Ouvrir les fenêtres de la classe le plus souvent possible pour aérer la salle de classe ;
- Éviter tout contact rapproché face à face en tout temps ;
- Encourager le port du masque dans les espaces communs dans la mesure du possible ;
- Informer le personnel et les élèves de façon diplomatique.

En dernier recours : La visière peut être portée lorsque les personnes sont incapables de porter un masque non médical en raison d'un problème de santé et la distanciation doit être respectée en tout temps.

Sources :

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf

Si vous devez faire des commandes additionnelles de matériel, merci d'utiliser le système de requêtes du service des opérations (E-Base).



Pour plus d'informations

Téléphonez 1-888-COVID-19, textez 604-630-0300 ou consultez les liens suivants :

- The BC Centre For Disease Control: <http://covid-19.bccdc.ca/>;
- Health Link BC: <https://www.healthlinkbc.ca/health-feature/coronavirus-disease-covid-19>
- Health Canada: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>;
- The World Health Organization: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>;
- Site web permettant une auto-évaluation des risques de COVID-19 ; <https://bc.thrive.health/covid19>.

Références :

- <https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation> ;
- <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/childcare-schools>
- http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting_PublicSettings.pdf
- http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BCGOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION.